

## CR du Conseil de laboratoire du 12 octobre 2017

Membres présents : 17 membres du Conseil, 5 invités

		TITULAIRES	SUPPLEANTS	
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>Directeur du Labo</b> <b>Directeurs adjoints</b>		Olivier PLIEZ Sébastien ROUX Béatrice MILARD Emmanuel EVENO Mohamed GAFSI	
<b>MEMBRES NOMMES</b>	<b>Secrétaire générale</b> <b>Gestionnaire coordinatrice</b> <b>Représentant «INU Champollion»</b>		Marie KNIBIEHLER Marie-Annick BRIERE-ANDRE Mathieu VIDAL	
<b>MEMBRES ELUS</b>	Collège	sous-collège <i>Permanents</i>	Equipe CAS	Guillaume ROZENBERG   Julia HIDALGO
	<i>Ch./ Ens.ch.</i>		Equipe CERS	
			Equipe CIEU	
			Equipe DR	
	sous-collège <i>Doctorants et Post-doctorants</i>		Aude FERRACHAT	
	Collège IT		Bénédicte BONNEMASON	Benoît TUDOUX
<b>MEMBRES INVITES PERMANENTS</b>			Michaël POUZENC (Directeur adjoint DR) Dominique DELIGNY Marie-Ange PARISOT Delphine BURNIER-GRANJOUX	
<b>MEMBRES INVITES</b>			Patricia PANEGOS	

Ce Conseil d'UMR a pour objectif 1/de faire le point sur diverses questions, 2/de définir les modalités de la discussion autour du règlement intérieur de l'unité pour les prochains mois et 3/d'échanger sur la modification de la gouvernance du LISST.



## Déroulé de l'ordre du jour :

### 1 Du nouveau concernant HAL

Plusieurs informations concernant l'archive ouverte HAL :

1) Ouverture d'une nouvelle interface proposant une procédure de dépôt simplifiée. Plus ergonomique elle permet un dépôt plus rapide, notamment grâce à la récupération automatique des métadonnées (par ex. titre, nom de l'auteur, etc.) du PDF ou à partir du DOI (identifiant numérique de l'article). La nouvelle documentation en ligne est également plus efficace.

Il est désormais nécessaire de référencer sa production scientifique dans HAL dans la perspective de la préparation de la production bibliographique de l'unité qui accompagnera le rapport quinquennal.

2) Un nouveau calendrier de formations au dépôt sera prochainement proposé à tous les membres du LISST, permanents ou pas. Françoise Gouzi et Bénédicte Bonnemason retravaillent la formation initialement proposée en mai et juin 2017, d'une part pour l'adapter à la nouvelle interface HAL et d'autre part pour mieux répondre aux besoins des chercheurs.

3) Dans le cadre de l'offre de formations élaborée par Françoise G. et Bénédicte B., la formation *Créer une collection : projets de recherche, réseaux scientifiques, groupes de travail* sera donnée pour la première fois le 6 novembre à quatre chercheurs.

- > Objectif : Mettre toutes les données dans HAL sur la durée du quinquennat : on s'appuiera sur ce qui est dans HAL pour établir les productions du Laboratoire pour le bilan quinquennal. Bénédicte observe que les dépôts augmentent régulièrement...
- > Problème pour les doctorants demandeurs d'emploi par rapport à leur statut : possibilité de dépôts de statut privé ? Bénédicte Bonnemason va vérifier ce point avec Françoise Gouzi

### 2 Point d'info sur la Loi informatique et liberté

Le Directeur a reçu un courrier de la direction du CNRS et de la présidence de la CPU demandant à l'ensemble des membres de l'unité de respecter les obligations légales et de se mettre en conformité avec la loi « *Informatique et Libertés* ». Cette loi vient d'être modifiée par un règlement européen qui renforce le droit des personnes et les obligations existantes des responsables de traitement de données personnelles. Toute donnée qui permet d'identifier directement ou indirectement des personnes tombe sous le coup de la loi « *Informatique et Libertés* » et doit faire l'objet d'une déclaration auprès d'un correspondant informatique et liberté (CIL).

Le site du CIL du CNRS est une ressource utile pour obtenir des informations sur les obligations de chercheurs en matière de collecte et traitement de données à caractère personnel : <http://www.cil.cnrs.fr/CIL/>

Plusieurs membres du conseil de laboratoire ont demandé à ce qu'une formation soit mise en place sur le déploiement de la LIL en SHS.

### 3 Doctorales du LISST

Il y a eu peu de réponses à l'appel à communication lancé par le collectif de doctorant-e-s. Depuis lors, ceux-ci échangent avec les animateurs des axes afin d'organiser la journée autour de thématiques où chacun-e est invité-e à venir échanger, à exposer ses questionnements, les difficultés rencontrées par les doctorant-e-s.

### 4 AG du LISST

Elle aura lieu le 15 décembre après-midi et sera suivie d'un moment convivial dans un restaurant panoramique de Toulouse en soirée pour fêter les 10 ans du laboratoire. Vous êtes toutes et tous invité.e.s à y participer, les inscriptions sont ouvertes dans le sondage suivant : <https://framadate.org/vMYhUI8f1eqjArXM>

### 5 Organisation de la gestion

Marie-Annick Brière-André partira en congés le 22 décembre avant de prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> février 2018.

Delphine Burnier-Granjoux a pris ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Installée dans le bureau B 323E, elle assistera Marie pour la gestion administrative de l'unité et gèrera le budget du LISST.

### 6 Organisation de la gouvernance du LISST

Le LISST est désormais une unité de grande taille qui s'est construite par agrégation d'équipes depuis 2007, dont les directeurs étaient directeurs-adjoints de l'unité. La taille de l'unité rend ce mode de fonctionnement moins opératoire que par le passé et nos tutelles nous avaient déjà interpellées sur ce point lors de la mise en œuvre du nouveau contrat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Directeur propose de créer une direction adjointe qui soit dissociée de la direction d'équipe. Cela a donné lieu à des discussions au sein de l'équipe de direction du LISST (directeur, secrétaire générale et directeurs d'équipes) depuis le mois de juin 2017. Des discussions ont eu lieu depuis lors avec des permanents de chaque équipe, interrogés sur leur intérêt et leur disponibilité afin d'assurer cette mission pour le temps de la fin du mandat : Sinda Haouès-Jouve et Florent Champy ont accepté de remplir cette fonction.

La gouvernance du LISST s'organisera comme suit, en attendant d'être précisée dans le cadre du règlement intérieur et sous réserve de l'aval de nos tutelles :

- une direction de l'unité composée d'un directeur, de deux directeurs-adjoints et de la secrétaire générale ;
- un comité de pilotage composé de la direction de l'unité et des directeurs d'équipes.

Le conseil décide de voter sur deux points :

- l'élargissement de la direction du LISST à deux directeurs adjoints ;
- les deux noms proposés à la direction adjointe.

Sur ces deux points, le vote du conseil du laboratoire est unanime.

Cette proposition sera par conséquent adressée à nos tutelles par la direction afin que la nomination de Sinda Haouès-Jouve et Florent Champy comme directeurs-adjoints du LISST soit prononcée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'à la fin du contrat quinquennal (31 décembre 2020).

## 7 Mise en place du Règlement intérieur du LISST

Le règlement intérieur doit être renouvelé à chaque mandat. Nous avons préféré attendre que la commission recherche de l'UT2J mène à son terme sa réflexion sur une trame de règlement intérieur des unités de recherche de l'Université Toulouse Jean Jaurès. Nous disposons désormais de cette trame à partir de laquelle les discussions vont pouvoir être engagées au sein du LISST avec l'objectif de finaliser le règlement avant l'été 2018. Ceci nous permettra d'aborder la préparation du quinquennal à partir d'un document construit en commun.

Le règlement s'applique à l'ensemble des membres du laboratoire et il nous faudra le définir en accord avec les trames proposées par le CNRS et l'UT2J. Le prochain conseil de laboratoire aura pour objectif de discuter des documents types dont nous disposons (UT2J et CNRS), de prendre connaissance de règlements d'autres unités et de définir les modalités selon lesquelles s'organisera la discussion au niveau de la direction, du conseil et des équipes.

Calendrier :

- le jeudi 16/11/2017 à 11h30 en salle B223
- le mardi 30/01/2018 à 11h30 en salle E323
- le mardi 20/03/2018 à 11h30 en salle E323
- le mardi 15/05/2018 à 11h30 en salle E323

Annexes transmises aux membres du Conseil de laboratoire :

- La Charte du CAS
- La trame de règlement intérieur de l'UT2J
- La trame de règlement intérieur du CNRS